

## Compte-rendu de l'audience entre Mr GROSSKOPF et les syndicats du Trésor

Hervé GROSSKOPF, sous-directeur de la 2<sup>ème</sup> sous-direction de la DGCP, est venu en Gironde le 6 décembre pour organiser à la DGI une réunion avec les personnels concernés par le transfert des Domaines à la DGCP. En tant que GRH de toute la Direction (gestion des carrières, mutations, notation...), il est également en charge du transfert des Domaines de la DGI à la DGCP pour 2007. A l'occasion de sa venue il avait demandé à rencontrer les syndicats du Trésor.

Suite à l'interpellation des Organisations Syndicales sur plusieurs sujets, l'avenir du Trésor, les domaines, la notation etc..., nous avons eu droit à l'analyse suivante qui illustre la politique menée par le ministère et la DGCP depuis plusieurs années.

Nous reprenons ici les éléments essentiels de l'intervention de M. GROSSKOPF :

*« Les inquiétudes des syndicats traduisent un attachement fort au Trésor Public et au service Public en général. C'est plutôt salubre. Cela traduit aussi les difficultés d'entrer dans une nouvelle période d'évolutions et de réformes rapides et cumulées. Le manque de lisibilité pour l'avenir est déstabilisant pour le réseau et cela pose entre autres des problèmes de management. Comment motiver les agents dans ces conditions ?*

*La démarche de la fonction publique de se soucier des usagers est assez nouvelle, les réformes vont dans le bon sens. On est en train de bâtir les fondations.*

### Spécialisation :

*Mode d'organisation destiné à être plus efficace. Nous serons meilleurs si nous nous spécialisons. Cela participe à l'amélioration du service public. Que peuvent faire les petites équipes avec l'absentéisme « 35 heures », la réglementation de plus en plus compliquée etc....*

### Séparation ordonnateur comptable :

*Règle qui a montré son utilité. Cette règle doit être respectée mais elle ne doit pas être un frein à l'évolution des réformes, auquel cas il faudrait la réformer ou l'abandonner.*

Synergies DGI /CP, l' AFU (administration fiscale unique) :

*Travailler en commun c'est l'avenir. Où est le problème ? Il faut donc mieux travailler ensemble avec des aménagements en terme d'accueil et de formation.*

*Concernant l'AFU ce n'est pas ce qui se prépare en ce moment. Si demain tel devait être le cas ce serait de*

*toutes manières une décision politique (comme pour la retenue à la source).*

*Les synergies actuelles se mettent en place pour améliorer le service public fiscal.*

*800 postes à la DGI, 3300 à la CP. Nos points de « ventes » sont plus nombreux donc c'est un renforcement du réseau du Trésor.*

*Cependant la presse syndicale n'aide pas à l'optimisme dans cette affaire, il faut que la direction communique plus.*

### Les restructurations :

*Sont elles ajournées ? Il s'avère que les politiques ont été sensibles à l'émoi suscité par la fermeture des services publics en milieu rural.*

*Ceci dit, la proximité ne se compare pas à l'époque Napoléonienne, il n'y a plus besoin d'un poste par canton, car le public ne se précipite pas dans les perceptions. Nous ne rendons pas le même service à l'usager que l'école, la poste ou les secours....*

*Avant la fin de l'année des orientations politiques seront définies, mais quoiqu'il en soit tout doit se faire en concertation avec les élus et le préfet. Le réseau doit continuer à se restructurer avec discernement, car lorsqu'il y a des suppressions d'emplois, comment garder les petites structures ? Il faut faire des choix.*

### Emploi :

*Les choix politiques imposent de diminuer le nombre des fonctionnaires à tel endroit pour les affecter à tel autre. Il n'y a pas de suppression d'emplois supérieur au gain de productivité. Il y a moins de suppression d'emplois que le cumul des pertes de missions.*

Pour la CGT, toute cette analyse a déjà été entendue plusieurs fois de la part de l'ancien DGCP (M. BASSERES). Les évolutions actuelles seraient inéluctables, il faudrait s'y résigner car il n'y a rien d'autre à faire. Suppression des missions, suppressions d'emplois... tout cela permettrait d'améliorer le service public ! Mais quand est ce qu'on lui demande son avis au public ? Alors que les réformes et restructurations se succèdent à un rythme incroyable, alors qu'elles se traduisent par des dysfonctionnements importants et des dégradations des services rendus aux usagers et partenaires, il faudrait se résigner ? Ce qui est bel et bien en cause c'est le dogme libéral actuel qui n'a qu'un seul but : soumettre au marché un maximum d'activités.

### Domaines

*Il n'y a pas eu de réunion nationale ni de communiqué, mais il n'y a pas urgence.*

*2 justifications au transfert de cette mission*

- *Positionner le Trésor vis à vis des usagers et des élus pour lesquels une offre complète passait par l'évaluation de l'immobilier.*
- *Le Trésor est le comptable de l'Etat, le domaine patrimonial ne peut être ignoré.*

*Concernant l'éventuelle externalisation de cette mission, le rapport parlementaire qui le prévoyait a été étudié. Au final, c'est le transfert de la mission à la DGCP en 2007 qui a été décidé.*

*L'intégration des personnels doit se faire au sein du Trésor mais on a un déficit d'image.*

*Il faut donc que ces collègues aient un déroulement de carrières équivalent au Trésor à celui qu'ils ont à la DGI, et que cela ne se fasse pas au détriment des agents du Trésor.*

*Les agents du Trésor doivent en tirer profit notamment en terme de déroulement de carrières.*

*Les moyennes d'âges aux domaines sont élevées, au fil des départs à la retraite, ils seront remplacés par des agents du Trésor. Il faudra dynamiser cette fonction.*

Si les propos se veulent rassurants, il n'empêche que des interrogations demeurent que ce soit au niveau de la pérennité de la mission comme des conditions d'exercice au sein de la DGCP. Pour la CGT, il est urgent que la Direction informe les syndicats du Trésor des tenants et aboutissants de ce dossier.

### Notation :

*Que la notation existe ne gêne pas. Certains travaillent bien d'autres moins bien, même si, au Trésor, on a des agents qui travaillent dans l'ensemble plutôt bien. Il ne serait donc pas juste que tous avancent à la même vitesse. La notation participe à différencier les agents au travers de la manière de servir.*

*Il est difficile de dire à 50 % des agents qu'il ne peuvent être valorisés. Dans la réforme il y a prohibition de faire tourner les bonifications, il faut donc que le cycle de notation s'établisse sur 2 ou 3 ans.*

*Les tableaux d'avancement et listes d'aptitude doivent être liés à la notation car il y a une sélection à opérer. Il y aura une mixité entre l'ancienneté et la notation.*

*La prime : sur 55000 agents il y en a 270 qui n'ont pas été servis par la prime. Il n'y a pas eu de*

*consigne pour pénaliser les agents qui avaient une note d'alerte. Il n'y a pas de réponse pour l'instant pour ceux qui obtiendraient satisfaction en CAP nationale de recours de note.*

*Les évolutions sur 2006 ne devraient rien changer sur le fond. La réforme semble être validée par le ministre qui doit faire quelques préconisations. Par exemple ajouter un ou des niveaux intermédiaires entre la note pivot et les 1 ou 3 mois. Les évolutions seront décidées par le ministre lors du CTP ministériel du 16 décembre 2005.*

*Il salue le fait que les syndicats du Trésor n'aient pas appelé au boycott de la notation. Les recours ont été multipliés par 3, ce n'est donc pas exceptionnel du fait qu'il n'y avait peu ou plus de recours . L'augmentation s'explique surtout par le fait qu'une organisation syndicale représentative (NDLR : traduire « la CGT ») s'est fortement impliquée sur le sujet.*

La CGT n'est pas surprise que la DGCP se satisfasse de cette réforme. Même si elle s'en défend, on a commencé à en mesurer les effets pervers lors de l'attribution de la prime de 140€, que le TPG local n'a pas attribuée aux agents qui avaient une note d'alerte (alors que la CP n'avait pas donné de consigne en ce sens). Qu'en sera t-il demain ? La notation-évaluation va de plus en plus être utilisée pour mettre en concurrence les personnels. Les quotas qui font que l'on ne peut pas valoriser tous ceux qui le devraient montre aussi les limites du système. C'est une mauvaise et dangereuse réforme. La multiplication des recours exprime le mécontentement des agents, et ce n'est qu'un début. La CGT continuera à défendre les personnels et à demander une refonte de ce système.